

Aux équipages étrangers désireux de participer au Rallye du Chablais 2026,

Comme vous le savez, la Suisse ne fait pas partie de la Communauté Européenne et ceci implique la préparation de quelques documents :

Pour l'équipage inscrit en EHRC ou en ERT – Rallye Moderne (sauf pour les catégories de voitures nationales)

- Licence Internationale, pour le pilote et le co-pilote / En France, l'ASA peut faire une extension de la licence nationale en licence internationale

Pour l'équipage inscrit en VHC NPEA, ERT CATEGORIES NATIONALES (pas RC2 à RC5) ou en VHRS-VMRS-ENRS

- Licence nationale avec autorisation de l'ASN.

Pour la voiture de course

- Immatriculation obligatoire / Comme dans tous les pays, sauf en France
- Carte grise de la voiture
- Carte verte ou blanche d'assurance
- Autorisation du propriétaire de la voiture, si celui-ci ne fait pas partie de l'équipage

Pour le véhicule d'assistance

- Un carnet A.T.A. / Vous pouvez l'obtenir auprès de la Chambre de Commerce et d'Industrie de votre région. Information de la Douane suisse sur le carnet ATA :
<https://www.bazg.admin.ch/bazg/fr/home/informationen-firmen/einfuhr-in-die-schweiz/besondere-einfuhrverfahren/voruebergehende-einfuhr.html>
- Celui-ci comportera des feuillets qui peuvent être modifiés en cours de saison
- Sur ces feuillets sont répertoriés le contenu du véhicule d'assistance / Nombre de roues, gros outillage, outillage en vrac, etc.
- Au passage en douane, il faut le faire valider par le bureau du pays de sortie et par le bureau du pays d'entrée. Idem au retour.
- Vous pouvez créer un carnet ATA avec plusieurs déplacements hors de la communauté européenne, cela vous évitera d'en faire un par rallye.

Nous nous réjouissons de vous accueillir dans le Chablais !